

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Plaisance pour les années 2025-2026-2027.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné :

- QUE** le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Plaisance pour les années 2025-2026-2027 a été déposé au bureau du soussigné au 275, rue Principale, le 5 septembre 2024;
- QUE** toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la mairie, lesdits rôles;
- QU'** une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2025;
- QUE** la demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 113-2010, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 113-2010 sont disponibles au bureau de la MRC de Papineau, 266, rue Viger à Papineauville ainsi qu'à la Mairie de la municipalité;
- QUE** le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Papineau au 266, rue Viger à Papineauville J0V 1R0;
- QUE** dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Plaisance ce 9^e jour du mois de septembre deux mille VINGT-QUATRE (2024).

Pierre Villeneuve
Directeur général et greffier-trésorier